

Allocution de la Conseillère d'État Florence Nater lors de l'Assemblée générale des délégué-e-s d'ARTISET

Neuchâtel, le 25 juin 2024

Seule la parole prononcée fait foi

Mesdames et Messieurs, Chers-ères ami-e-s,

C'est un plaisir et un honneur de vous accueillir à Neuchâtel. Merci à ARTISET d'avoir choisi notre canton pour y tenir son assemblée des délégué-e-s.

Je pourrais vous parler de notre lac aux couleurs incomparables ou de nos montagnes souvent enneigées ; de notre gastronomie et de nos vins ; ou encore de nos industries horlogère, microtechnique ou médicale toujours innovantes. Je pourrais aussi vous parler d'une autre ville de notre canton, La Chaux-Fonds, qui sera la première Capitale culturelle suisse en 2027, événement qui je l'espère vous fera revenir chez nous.

Mais je préfère aujourd'hui vous parler de ce que le canton de Neuchâtel met en place pour les populations qui vous concernent. Des populations qui nous concernent aussi, nous les autorités politiques. Sur les thématiques liées aux personnes âgées, aux personnes vivant avec un handicap et aux jeunes, nous avons dans notre coin de pays des réflexions, des projets et des avancées. L'idée n'est pas de vous dire que nous faisons tout juste ou mieux que les autres. L'ambition est juste de vous assurer que – comme vous – nous avons conscience des enjeux, des évolutions et des besoins de ces populations. Nous mettons cela au cœur de nos politiques publiques en faveur de la cohésion sociale.

L'accompagnement et l'hébergement des personnes vivant avec un handicap est de la compétence de mon département, via un service dédié. Les questions de santé, du vieillissement, ou encore des jeunes rencontrant des difficultés, sont attribuées au département de mon collègue Frédéric Mairy qui vous transmet, par ma voix, ses meilleurs messages.

En matière d'inclusion des personnes vivant avec un handicap, le canton de Neuchâtel a fait des avancées majeures ces dernières années. Depuis 2022, nous avons une loi dédiée. Cette loi prévoit tout un dispositif, avec notamment un poste de préposée à l'inclusion, une commission consultative composée majoritairement d'auto-représentant-e-s, à savoir des personnes vivant avec un handicap, ainsi que la possibilité de soutenir des projets pilotes. Cela a permis de faire émerger des idées novatrices et de sensibiliser l'ensemble de la population. Nous avons également élaboré un plan d'action cantonal, adopté l'an dernier, pour traduire les articles de la loi dans la vie quotidienne des personnes concernées. Dans ce cadre, nous avons organisé le 13 juin dernier une session inclusive au Grand conseil, avec 30 personnes vivant avec un handicap, en binôme avec autant de député-e-s élus. Face à ces député-e-s d'un jour, j'ai « joué » le rôle du Conseil d'État. Résultat : deux pétitions liées aux droits politiques pour toutes et tous ont été déposées. Je peux vous assurer que c'est pour de tels moments, riches en défis, en émotions et en progrès, que je m'engage en politique.

Vous qui représentez 3'100 membres et leurs équipes, qui soutiennent, soignent et accompagnent 175'000 personnes dans tout le pays, vous savez de quoi je parle. Ce qui nous occupe et nous rassemble est au cœur du bon fonctionnement de notre société, à la base de notre vivre-ensemble, du respect et de la protection de la dignité de l'être humain, selon l'article 7 de la Constitution auquel vous vous référez jusque dans votre nom.

Il n'empêche : les professions concernées par lesdites tâches sont souvent malmenées, à la fois en termes quantitatifs et qualitatifs.

- Il y a pénurie de personnel. Le vieillissement démographique augmente les besoins tout en diminuant les ressources humaines à disposition.
- Les conditions d'emploi se péjorent : moins de personnel = plus de stress. Il y aussi les cas qui se complexifient, l'administration qui s'alourdit, les moyens financiers qui ne suivent pas. Les salaires ne sont à la hauteur ni des formations suivies, ni de l'effort fourni, ni de l'importance sociétale de la tâche effectuée. Le fait que la majorité des prestataires de services dont on parle ici soient des femmes pèsent sur les conditions symboliques et matérielles d'exercice de ces professions. On n'est pas infirmière ou éducatrice comme on est gentille ou comme on est maman, si besoin est de le rappeler !

Le mise en œuvre de l'initiative sur les soins infirmiers nous donne de l'espoir. Confédération et cantons ont en effet le mandat de trouver des solutions. Nous y travaillons d'arrache-pied à Neuchâtel. L'une des pistes est de promouvoir les formations et de favoriser les reconversions professionnelles. Nous travaillons également sur les profils issus de l'asile ou à l'aide sociale, en cherchant les modalités de reconnaissance de leurs diplômes ou en favorisant leur employabilité. Leur éloignement du premier marché de l'emploi n'est pas toujours aussi grand qu'on ne le pense.

Reste que nous n'arriverons pas à lutter contre la pénurie de ressources si l'on n'améliore pas en parallèle l'attractivité de ces branches.

L'emploi est un enjeu central pour assurer le suivi, les soins et l'accompagnement des personnes âgées, vivant avec un handicap, ainsi que des enfants et des jeunes qui demandent un soutien particulier.

L'emploi est également un enjeu central pour certaines de ces personnes elles-mêmes. J'ai constaté avec intérêt combien l'accès au premier marché de l'emploi s'inscrit dans vos mesures prioritaires en faveur des personnes vivant avec un handicap. Nous sommes parfaitement alignés ! Ici à Neuchâtel, nous menons actuellement un projet pilote en faveur de l'intégration professionnelle dans le premier marché de l'emploi des personnes vivant avec un handicap mental. C'est encore balbutiant, mais nous sommes plein d'espoir et d'énergie. Comme les personnes concernées qui aspirent à une vie autonomie et digne.

Dans cet objectif, au-delà de l'emploi, il y a les conditions de vie et spécifiquement de logement. Jusqu'à récemment, la vie en institution semblait la seule porte ouverte aux personnes tant âgées que vivant avec un handicap, que jeunes avec besoin de soutien. Les choses doivent changer, et nous y travaillons : il y a le stationnaire, il y a aussi l'ambulatoire, et il y a toutes les structures intermédiaires possibles. C'est la flexibilité et la mixité des formes qui permettra l'autonomie et l'auto-détermination, à tous les âges de la vie et dans tous les états de santé, autant que faire se peut et selon les attentes exprimées par les personnes concernées. Des attentes exprimées, et entendues, notamment grâce à la contribution d'assistance.

Cela fait plus de 25 ans que je m'engage sur ces questions, d'abord professionnellement puis politiquement. Je me trouve d'ailleurs aujourd'hui dans la position inédite de mettre en œuvre la loi cantonale que j'évoquais à l'instant, après avoir milité à la créer, dans ma vie d'avant...

Comme vous, en 25 ans, j'ai vu des changements, positifs, des résistances, négatives, des attentes et des craintes. Mais j'ai surtout constaté combien celles et ceux qui s'engagent, comme vous, au service des personnes ayant besoin de soutien sont courageuses, énergiques et résilientes. L'énergie circule de façon presque contagieuse entre les milieux soutenant et soutenus. Cet engagement est un outil pour que notre collectivité avance à grands coups d'humanité. Toutefois, cela ne doit jamais être un argument pour que les pouvoirs publics ne prennent pas la mesure des exigences de ces professions.

Au nom du Conseil d'État neuchâtelois, je vous félicite et vous remercie pour votre engagement en faveur des personnes qui ont besoin de nous. Comme nous avons besoin d'elles, puisque notre société ne fonctionne bien qu'en intégrant chacune de ses parties. Comme un mouvement de montre produit par notre économie neuchâteloise...

Je vous souhaite des débats riches et enrichissants. Et n'oubliez quand même pas de jeter un œil à notre magnifique lac.